

UN CURÉ FRANC-COMTOIS

à la Cour de Louis XV

(1771-1772)

PAR M. LE COMTE DE MARSY

Nous avons rencontré, il y a peu de jours, dans une série de lettres publiées il y a quelques années pour l'Académie de Besançon par M. Léonce Pingaud, correspondant de l'Institut, des détails sur le séjour de la Cour à Compiègne dans les dernières années du règne de Louis XV, qui, croyons-nous, offriront quelque intérêt pour nos confrères.

L'auteur, qui suivait la Cour comme aumônier de la comtesse de Provence, était non seulement un érudit, mais un homme d'esprit : « Dans cette correspondance, dit avec raison son éditeur, il fait au jour le jour l'histoire de ses lectures et de ses travaux ; il jette souvent un coup d'œil sur les affaires du siècle, il esquisse la chronique de la Cour et du monde ecclésiastique. Dans un style dont sa ferme et nette écriture est l'image, avec une vivacité parfois caustique, il donne son jugement sur les hommes et les choses et se montre en toute circonstance fidèle aux affections de sa jeunesse et aux souvenirs de la Comté. »

Né à Darney, en Franche-Comté, en 1718, l'abbé BERGIER (Nicolas-Sylvestre), fut, pendant de longues années, curé de la petite paroisse de Flangebouche et il chercha dans des études d'histoire, de théologie et de linguistique un délassement à ses fonctions du ministère.

Sept fois en dix ans, ses travaux furent couronnés par l'Académie de Besançon et, malgré son mérite, il ne serait jamais sorti de sa situation modeste, si, après la suppression des jésuites, il n'avait été appelé en 1765 à diriger le collège de Besançon. Quatre ans plus tard, il était nommé chanoine de l'église métropolitaine de Paris, et, tout étonné de cette nouvelle situation pour laquelle il se sentait peu préparé, il se fixait dans la capitale.

Dans ses lettres adressées à un de ses confrères, l'abbé Trouillet, qui était devenu son successeur au collège de Besançon (1), il décrit les premiers tracas de son installation et explique comment il compte arranger sa vie, donnant après les exercices religieux la plus grande part au travail.

L'abbé Bergier ne semblait point fait pour vivre dans le milieu où il venait d'être appelé, et un de ses confrères le désignait ainsi : M. l'archevêque vient de nous donner pour confrère un curé des montagnes de la Suisse... On le dit homme de génie... mais à son allure, je gagerais que ce n'est pas un homme du monde ; et il ajoutait qu'il manquait « de ce liant, de cette aménité qui contribuent aux agréments de la société. »

Bergier, du reste, ne cachait pas sa modeste origine, et en parlant de la nomination d'un professeur à la faculté de théologie, il ajoute que, pour le devenir, il sera bientôt nécessaire d'être *filz de conseiller*, titre qui est le *non plus ultra* de la noblesse. « Comme malheureusement je ne le suis point, j'aurais bien pu ne pas être nommé ; on aurait reproché à mes cheveux gris que je suis petit-fils de laboureur et que j'ai été ignominieusement curé de village. »

(1) Lettres inédites de Bergier publiées par M. Léonce Pingaud. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, année 1891, p. 222-290.

Si notre chanoine semblait heureux d'être à Paris, c'était surtout pour y travailler et y vivre dans le commerce des savants, et il était préoccupé de se procurer les ouvrages nouveaux des philosophes, Voltaire, Rousseau, le baron d'Holbach, car il ne s'attaquait qu'aux principaux, pour en préparer des réfutations qu'il fit paraître dans de nombreux volumes dont on trouvera la liste dans la *Biographie générale* de Didot.

Mais, il trouvait que ses fonctions de chanoine ne lui en laissaient guère le temps ; aussi sollicitait-il de les échanger contre une position moins assujétissante ou une pension sur la feuille des bénéfices, et, en prévision d'une retraite possible, il faisait l'acquisition d'une maison dans son pays natal, où il ne devait pas tarder à acheter pour son beau-frère la charge de Procureur en l'Hôtel de Ville.

Deux années s'étaient écoulées ainsi, lorsqu'en mars 1771 le roi le nomma confesseur de la princesse Marie-Joséphine-Louise de Savoie, qui allait épouser le comte de Provence, devenu plus tard Louis XVIII, et il fut peu de temps après appelé à remplir les mêmes fonctions auprès de Mesdames, filles du Roi,

« Pour accepter cette place, écrit-il, on ne m'a pas laissé le temps de la réflexion. Ce sont de nouvelles chaînes, et quelques brillantes quelles paraissent, je crois qu'elles seront fort pesantes. Il me faut penser à faire le voyage de Lyon pour aller au devant de la princesse ; c'est une dépense à faire dans le moment même où je viens de me défaire de tout mon argent. Figurez-vous quel personnage je vais faire dans un pays inconnu pour moi, dont l'air est empesté, et où l'on est au milieu des orages. Tout cela est encore un mystère et j'attends les ordres du grand-aumônier (le cardinal de la Roche-Aymon) pour être présenté au roi. D'autres envisageraient

cette perspective comme la plus belle chose du monde ; pour moi je ne la regarde qu'en tremblant. Je ne sais encore rien du traitement que l'on me fera et quel qu'il puisse être, il ne compensera jamais les dangers ni les inconvénients. Je regarde ma liberté comme perdue pour toujours ; peut-être serai-je réduit dans peu de temps à regretter Flangebouche. »

Dans une lettre suivante (19 mai 1771) écrite au retour du voyage de Lyon, Bergier nous dit qu'il aura 6.000 livres d'appointements, et 2.000 livres, au lieu de carrosse pour les voyages, ce qui ajoute-t-il, sera bien aisé, si cela lui est payé, mais... — Et en effet, il n'est que rarement payé ; en 1772, il touche une partie de ce qui lui était dû pour 1771, et encore lui fait-on subir la retenue du dixième, etc, Enfin il s'installe à Versailles, mais il est tenu de suivre la Cour dans ses voyages et c'est ainsi qu'il fit à Compiègne des séjours en 1771 et 1772. Ce sont du moins les seuls mentionnés dans sa correspondance qui s'arrête au printemps de 1773.

Homme de travail avant tout, soupant à dix heures du soir, après avoir diné debout d'un potage à une heure, et travaillant dix heures par jour, Bergier était peu fait pour la vie de la Cour. Placé à la chapelle à côté de la comtesse de Provence, il assistait aux offices en rochet et manteau long et quand il était appelé auprès de sa pénitente, il s'y rendait en manteau long et en soutane, habit qu'il ne quittait jamais que pour aller à la campagne, aussi ne pouvait-il ni ne devait-il « paraître dans les appartements où tout le monde va, puisque par un abus très réformable, on n'y va qu'en habit court. »

Dans les voyages à Compiègne et à Fontainebleau, il était logé et meublé par le roi ; à Compiègne c'était aux Minimes, mais ses voitures et sa nourriture étaient à ses frais. Son

domestique lui faisait ses repas, fort simples, on l'a vu ; il disait la messe à la chapelle du château, après avoir travaillé, se promenait deux heures après son potage et se remettait à l'ouvrage ; il fuyait les visites sauf « celles de bienséance » ajoutant que toutes les sociétés étaient dangereuses dans un pays où on était examiné de la tête aux pieds.

En dehors de son service auprès des princesses, car il était aussi confesseur de Mesdames, filles de Louis XV, Bergier dut remplir les fonctions de supérieur d'une communauté qui de Compiègne venait d'être transférée à Versailles.

Voici en quels termes il annonce cette nouvelle : « Le premier compliment dont j'ai été salué à mon arrivée, c'est qu'il faut que je me charge de la supériorité d'une maison religieuse que la reine a fondée et qui va être transférée de Compiègne à Versailles ; je me débats tant que je puis ; mais si malheureusement M. l'archevêque épouse une fois cette idée, il faudra que je succombe. Or, vous jugez quels sont les détails non seulement d'une maison religieuse déjà établie, mais d'un nouvel établissement, et à quel esclavage je serai réduit. »

On trouve au sujet de l'installation de ces religieuses à Versailles, qui pourra faire l'objet d'un travail ultérieur, de très intéressants détails dans *le Château de Clagny*, de Pierre Bonnassieux.

C'est en 1771 qu'il fit avec la cour un premier séjour à Compiègne et il nous a laissé à ce propos une assez curieuse description de notre ville et de l'existence qu'il y menait :

Compiègne, 26 juillet 1771.

« Il y a huit jours que je suis arrivé, mon cher ami, et je ne sçay comment ce temps s'est passé. Je suis logé chez les Minimes, assez près du château. J'ay été fêté par M. de Soissons, par les vicaires généraux, en parti-

culier par l'abbé Descarres, abbé de Saint-Vincent, et par le clergé de Compiègne.

« La situation de cette ville est très belle, le château très médiocre et la forêt charmante ; malheureusement elle est à une demi-lieue de la ville, et il n'y a point d'ombrage pour y arriver. On ne peut pas y demeurer plus tard que cinq heures ou cinq heures et demie du soir, à cause de l'abondance du serein dont les habits sont bientôt trempés et qui cause fort aisément des rhumes, des catarrhes, des rhumatismes et autres béatilles. Il faut donc y aller en équipage et à moins que quelqu'un n'ait la charité de m'y mener, je ne pourray y aller que quand le temps sera couvert ou la chaleur tempérée. On ne peut s'y trouver le soir sans rencontrer à tout moment la famille royale qui y va tous les jours et cette rencontre est incommode.

« Le confluent de l'Aisne avec l'Oise est à une demi-lieue au-dessus de la ville ; la première vient de Soissons, la seconde de Noyon. L'Oise, depuis son embouchure dans la Seine jusqu'à Compiègne, peut porter les plus grands bateaux. Malgré l'avantage de cette situation, il n'y a point d'industrie pour les habitants. Acoquinés à gagner par le loyer de leurs maisons lorsque la Cour y vient, ils ne pensent qu'à bâtir, et, si le roi cesse un jour d'y venir, Compiègne sera ruiné. Pour construire des bateaux avec les arbres de la forêt, on est obligé de faire venir des ouvriers de Rouen.

« Les bénédictins de Saint-Corneille ont une assez jolie bibliothèque ; j'y ai vu un missel manuscrit du VIII^e ou IX^e siècle, où, après le *memento* des morts, il y a une prière pour les damnés. Ils ont aussi un Saint-Suaire qui a été à Aix-la-Chapelle, mais on a la prudence de ne pas le montrer. Comme le fond du sol de Compiègne est de la craye, l'eau des puits est blanchâtre et très malsaine ; on

en apporte pour la bouche du roi, de la ville d'Avray, près de Versailles; heureusement, j'ai trouvé le moyen d'en avoir; elle est claire, légère et très bonne. La vie est plus chère du double qu'à Paris; mon voyage me reviendra à plus de cent écus, j'y ai la liberté de travailler à mon aise.

« Le collège de Compiègne, confié à des séculiers, va très mal. Le principal, bon ecclésiastique et galant homme, y a essuyé toutes les traverses et les désagremens inimaginables; il y avait été retenu par les ordres de la reine et de feu Madame la dauphine; mais il va quitter et M. de Soissons ne veut plus s'en mêler, il n'y a que quatre à cinq écoliers par classe. On regrette donc les Jésuites. Quand le Parlement de Paris n'aurait à se reprocher que la chute des collèges et de l'éducation dans tout son ressort, c'est un crime qu'il n'expiera jamais. »

M. Pingaud, dans une note, fait remarquer que cette réflexion de Bergier est piquante, car il avait remplacé les jésuites au collège de Besançon, dans un diocèse dont l'évêque (M. de Fitz-James) avait seul contre tous ses collègues demandé, en 1762, la suppression de la Compagnie.

Au mois d'octobre, la comtesse de Provence eut la petite vérole, mais fort bénignement. Son confesseur devait se présenter tous les jours chez elle, aussi était-il excommunié de toutes les compagnies pour le reste du voyage; mais il s'en consolait. Mesdames ayant grand'peur de la contagion, Madame Victoire l'avait abandonné comme confesseur, et il n'avait qu'un désir, celui de voir Madame Adélaïde, sa sœur, en faire autant, ce qui l'aurait rendu beaucoup plus libre. Bergier, du reste, paraît ne pas avoir plus aimé à confesser les princesses que les femmes du peuple. Et voici ce qu'il raconte à propos du jubilé de 1770, où il avait été choisi comme

un des six confesseurs du Chapitre de Noire-Dame.

« J'ai eu pour ma part les crocheteurs et les laquais, les harangères et les... ; jugez si je suis instruit. Huit ou neuf heures par jour j'ai eu les oreilles rebattues de toutes les abominations du pavé de Paris et j'avoue que jusqu'à ce moment je ne savais pas encore ce que c'était que de confesser. Enfin, j'ai fermé boutique hier, dimanche, pour n'y plus rentrer et j'ai laissé bien des mécontents. »

En 1772, la cour vint de nouveau à Compiègne où Bergier la suivit, mais il ne nous donne que peu de détails sur ce second séjour.

Versailles, 20 mai 1772.

« L'on doit partir pour Compiègne le 8 juillet ; je compte y travailler à mon discours pour l'Académie de Nancy. »

Paris, 12 juillet 1772.

« Je suis effectivement, mon cher ami, sur le point de partir pour Compiègne où je m'ennuierai le moins que je pourrai ; tous les pays sont à peu près égaux pour la vie que je mène, et, comme je me porte bien, j'espère que des courses fréquentes à la campagne et dans la forêt me donneront encore une augmentation de forces et de santé..... »

Paris, 29 août 1772.

« Je m'en retourne à Versailles, mon cher ami, après un séjour de dix jours à Paris. Je commence à m'y ennuyer parce que ma boutique n'est pas montée et que je ne puis y travailler. J'avais rapporté de Compiègne le mal de gorge. Pour le faire passer, il a fallu prendre le lavage qui m'avait dérangé l'estomac ; tout est rétabli ; il me tarde de rejoindre mon hermitage. »

Après avoir parlé de ses lectures et notamment du célèbre ouvrage de l'abbé Raynal, *l'Histoire des établissements des Européens dans les deux Indes*, il ajoute :

« Tout ce que l'on a débité du prétendu retour des anciens parlementaires, des princes, etc., est une fable. Il ne s'est rien passé d'important pendant le voyage de Compiègne ; on n'y a parlé que du démêlé de l'évêque de Rennes avec le Parlement et de deux ou trois commis de bureaux de M. de Monteynard (le ministre de la guerre), qui ont été renvoyés pour malversations. Ce ministre a découvert dans le département de l'artillerie un brigandage affreux et l'on dit que cette affaire aura des suites. »

La correspondance de Bergier avec Trouillet s'arrête au commencement de 1773 et je ne sais s'il a conservé encore sa situation à la Cour. Son traitement lui était assez irrégulièrement payé comme nous l'avons vu et quand il réussissait à obtenir une ordonnance, il s'empressait d'en employer une partie à acheter des livres et l'une de ses premières dépenses fut pour *l'Encyclopédie méthodique* dont il devait devenir plus tard un des collaborateurs et à laquelle a donné en 1789 un Dictionnaire théologique en 3 volumes.

Bergier mourut à Paris le 9 avril 1790. Son éloge a été prononcé à l'Académie de Besançon en 1858 par M. de Beauséjour.
